

Bruxelles, le 18 mars 2026
(OR. en)

7338/26

SOC 153
EMPL 67
SAN 155

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de M. Simon Johannes VAN DER STOEL, membre suppléant
pour les Pays-Bas, en remplacement de M. Wim VAN VEELLEN,
démissionnaire
- *Adoption*

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Wim VAN VEELLEN, membre suppléant du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des organisations syndicales de travailleurs (pour les Pays-Bas).
2. En vertu de l'article 3 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement des Pays-Bas a présenté la candidature de M. Simon Johannes VAN DER STOEL pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.
 4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure dans le document 7339/26, et
 - (b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
-